

Règlement Courir à Brive 2022

1. Généralités

Courir à Brive est régit par le règlement des courses à label national de la FFA.

2. Organisation

Courir à Brive organisée par le C.A.B.C.L. aura lieu sur deux jours différents.

Début des épreuves :

Vendredi 29 avril 2022 à 19h30 : 5km

Vendredi 29 avril 2022 à 20h30 : 10km label national FFA

Vendredi 17 juin 2022 à partir de 18h30 : courses enfants

3. Parcours

Course 5km :

Le parcours de 5km mesuré par un officiel mesureur de la FFA, est conforme au règlement national des courses hors stade.

Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol et/ou des panneaux.

Départ avenue MAILLARD et arrivée sur la place de la Guierle.

Sur le 5 km un sas de départ prioritaire est mis en place.

Un tapis sera placé sur la ligne de départ. Celui-ci permettra d'établir un temps officiel (au coup de pistolet) et un temps réel (au passage sur la ligne de départ).

Course 10 km :

Le parcours de 10 km mesuré par un mesureur de la FFA, est conforme au règlement national des courses hors stade.

Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol et/ou des panneaux.

Départ avenue MAILLARD et arrivée sur la place de la Guierle. Il y aura des possibilités de ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

Sur le 10 km des SAS seront mis en place pour fluidifier la course de tous les coureurs quel que soit leur niveau. Il faudra indiquer son estimation chronométrique lors de l'inscription en ligne.

Un tapis sera placé sur la ligne de départ. Celui-ci permettra d'établir un temps officiel (au coup de pistolet) et un temps réel (au passage sur la ligne de départ).

Courses enfants :

Les courses enfants auront lieu au parc des Bouriottes sur des parcours balisés. Les enfants devront courir sans accompagnateur.

4. Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 2000 pour le 5km et 10km. Elles sont limitées à 2000 également pour les courses enfants.

Elles sont faites en ligne sur le site www.courirabrive.fr ou www.ok-time.fr. La clôture des inscriptions aura lieu le vendredi 29 avril à 16h pour le 5km et 10km. Elle aura lieu le vendredi 17 juin à 15h pour les courses enfants.

Les inscrits devront impérativement fournir au retrait de leur dossard, s'il ne l'on pas fait en ligne, un certificat médical avec la mention non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la copie d'une licence FFA. Un questionnaire de santé pour les mineurs peut être valable également.

Accès au sas de départ 5km et 10km :

Au moment de l'inscription en ligne, une liste déroulante vous permettra d'indiquer votre estimation chronométrique et ainsi accéder au sas de départ correspondant à votre niveau.

Le retrait des dossards du 5km et du 10km se fera :

Mercredi 27 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h au club house du CAB Athlé (114 avenue Jean Dupuy OU 114 avenue du 8 mai 1945, 19 100 Brive)

Judi 28 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h au club house du CAB Athlé (114 avenue Jean Dupuy OU 114 avenue du 8 mai 1945, 19 100 Brive)

Vendredi 29 avril à partir de 16h jusqu'à 30min avant le départ de votre course au niveau du Site d'arrivée salle Georges BRASSENS (18 Quai Tourny, 19100 Brive)

Le retrait des dossards pour les courses enfants se fera :

Vendredi 17 juin au parc des Bouriottes à partir de 15h jusqu'à 30min avant le départ de votre course.

5. Challenges par équipe

Chaque coureur aura la possibilité de représenter le groupe de son choix (association, club, famille, entreprise, école...). Il devra l'indiquer au moment de son inscription.

Pour établir les classements, la performance ne sera pas prise en compte mais uniquement la représentativité du groupe.

Attention il faut bien inscrire le nom d'un même groupe au caractère près au moment de l'inscription en ligne.

Pour les écoles, un fichier Excel leur sera transmis sur simple demande pour faciliter l'inscription collective.

6. Classement

Les classements seront faits sur le temps officiel.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard et la « puce » qui lui ont été attribués. Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité, la « puce » doit impérativement être fixée à plat sur la chaussure.

Dans le cas contraire le coureur pourra être mis hors course ou non classé.

Accompagnateurs interdits (vélo, rollers...) durant les courses sous peine de disqualification du coureur suivi.

7. Récompenses

La remise des prix se fera sur les temps officiels.

La présence à la remise des prix est obligatoire pour l'attribution des récompenses. Tout coureur ou équipe non présente ne pourra prétendre à recevoir ultérieurement son prix.

Courses enfants :

Chaque enfant arrivant recevra une médaille.

Les trois premiers garçons et filles de chaque course recevront une coupe.

5 km :

Les 3 premiers et les 3 premières seront récompensés.

10 km :

Les trois premiers hommes et femmes recevront une prime.

Les trois premiers licenciés FFA de la Nouvelle Aquitaine auront des bons d'achats et des lots.

Les premiers et premières des catégories suivantes recevront des bons d'achats et des lots : cadet, junior, espoir, sénior, master 0, master 1, master 2, master 3, master 4, master 5.

Les récompenses sont cumulables. La grille des récompenses est disponible sur www.courirabrive.fr .

Challenges :

Challenge « écoles »

Les 3 équipes les plus nombreuses seront récompensées.

Challenge « collèges »

Les 3 équipes les plus nombreuses seront récompensées.

Challenge Cohésion :

Les 3 équipes les plus nombreuses seront récompensées.

8. Sécurité et Secours

Le poste de secours fixe est place du 14 juillet (place de la Guierle) avec médecins et secouristes, SAMU à proximité. Sur le parcours, un médecin peut intervenir à tout moment à partir d'une moto. La sécurité est assurée par la police nationale et municipale, un signaleur en possession de l'arrêté municipal et muni d'un gilet ou d'un brassard est placé à chaque intersection de façon à interdire toute circulation sur le parcours.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis au signaleur le plus proche.

9. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de «AIAC » N° 4121633J.

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

10. Droit d'Image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de Courir à Brive, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Brive, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11. Conformément à la loi informatique et liberté

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant.

12. Mesures sanitaires

Courir à Brive appliquera toutes les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur au moment de l'événement.

13. Barrières horaires

Il y aura des barrières horaires sur les 2 courses du vendredi 29 avril.

Pour le 5km, elle est fixée à 50min.

Pour le 10km, elle est fixée à 1h15.

Si le participant dépasse la barrière horaire, il s'engage à s'arrêter où à terminer sa course sur les trottoirs car le circuit sera réouvert à la circulation à ce moment-là.

14. Acceptation

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement.

15. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leurs seraient imposées par les autorités compétentes. En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site de Courir à Brive ; elles sont imposables aux concurrents dès cet instant. Il est recommandé aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations qui ne seraient pas d'actualité.